

qu'une maison et un jardin situés près du pont du Rhône, ayant été confisqués par le roi, au profit de l'un de ses serviteurs, le nouveau propriétaire les céderait volontiers à l'hôpital de la ville contre un petit office ; notre peintre offrit sa médiation auprès de Louis XII. Le Consulat vota, le 31 juillet, *qu'on devait prier ledict Jehan de Paris de poursuivre que la chose vienne à effet.*

Le 22 janvier 1511, il écrivit secrètement de Blois aux mêmes magistrats, pour les prévenir du mécontentement du roi au sujet de la mauvaise police de Lyon.

La délibération consulaire dans laquelle l'affaire fut examinée, est datée du 5 février 1511 ; en voici le texte officiel : « Vues les lestres missives envoyées par Jehan de Paris, « datées du jour saint Vincent, ont été lues et publiées à « plain au Consulat, et chacun des assistants ont fait ser- « ment de non révéler le contenu ès dictes lestres. Et pour « ce que les dictes lettres font mention que le roi est ancien- « nement couroucé contre la ville, à cause de la mauvaïse « polisse et mauvaïse justice qui y est ; à ceste cause a « été mise la matière en termes pour adviser ce qu'il est « besoing y faire. Et, après les opinions d'ung chacun, a « été ordonné escrire à M. le trésorier Robertet (1), et lui « envoyer ung personnaige pour s'enquérir dudict Robertet, « s'il est vrai que le roi ait dit les dictes paroles, et s'il est « anciennement irrité contre la ville, et pourquoi, afin d'y « remédier le mieux qu'il sera possible. Et pour ce que le « dict seigneur se plaint de la mauvaïse justice, a esté or- « donné aller summer MM. du grand Conseil de Monseigneur « de Lyon (l'archevêque de Lyon, haut justicier de la ville), « qu'ils veullent pourvoir à la politique de ladite ville, tant

(1) Florimond Robertet, trésorier de France, seigneur de Bury en Blésois, devint ministre sous François I<sup>er</sup>.